



ENTREVUE AU M.E.D.A.D. le 15/06/07

La délégation CFDT Finances, composée de Damien LEROUX (SG de la fédération des Finances), Xavier BEAL (services du Premier ministre, Christiane JOHO (administration centrale) et Albert AMBOISE (DRIRE - Ecoles des Mines) a rencontré Dominique MORTELECQUE conseiller social du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (Alain JUPPE).

Il s'agissait pour M. MORTELECQUE, accompagné de Mme LE DU, secrétaire générale adjointe de la DARQSI, de préparer les rencontres en bilatérale, du ministre d'Etat avec les principales organisations syndicales du MEDAD : équipement, environnement, finances (DGEMP, sécurité industrielle tant au niveau central que déconcentré) et Premier ministre (DIACT ex DATAR).

La CFDT est programmée le 27 juin de 15h à 16h. Pour cette réunion avec le ministre, la délégation CFDT est limitée à huit représentants (2 par secteurs)

LE CONTEXTE

Dans son introduction le conseiller social a fait part de la volonté du gouvernement et du ministre de construire ce grand ministère dans la durée, excluant une simple construction par juxtaposition de services ou de directions tels qu'existants.

L'organisation du MEDAD devra prendre en compte la « volonté politique » et le bilan du « Grenelle de l'environnement » qui aura lieu dans la deuxième quinzaine d'octobre. Elle sera donc stabilisée en fin d'année.

Le conseiller social a longuement insisté sur la préparation du Grenelle de l'environnement avec la création de 6 groupes de travail :

- lutte contre les dérèglements climatiques (avec deux volets identifiés à ce jour : transport et habitat)
- préservation de la biodiversité et des espaces naturels
- favoriser un environnement respectueux de la santé
- agriculture, ruralité et développement durable
- mesures en faveur d'une démocratie écologique
- promotion de la croissance écologique.

Les participants seront issus de 5 collèges (Etat, collectivités territoriales, partenaires sociaux, employeurs et salariés, ONG) et éventuellement un sixième collège (associations de consommateurs et de défense de l'environnement)

Les confédérations syndicales ont été sollicitées pour participer à ces groupes de travail.

Des réorganisations importantes seront nécessaires pour construire ce MEDAD, motivées :

- par le positionnement de l'environnement au cœur des priorités gouvernementales
- par les attentes de la société civile issue du Grenelle de l'environnement.

Dans ce contexte, il a insisté sur la volonté de dialogue de la part du ministre.

EN REPONSE,

Damien LEROUX a pris acte de la volonté de dialogue du ministre. Il a rappelé la priorité absolue de la CFDT de défense des personnels et de leur gestion (carrières, rémunération, formation, condition de travail) : la CFDT est ouverte aux discussions sur les réorganisations et redéploiements dans la mesure où les nouvelles structures s'inscrivent dans la durée et que les agents ne subissent pas des réformes qui se succèdent à un rythme effréné sans nécessairement une cohérence d'ensemble.

La CFDT est favorable au dialogue, elle l'a montré dans le cadre de l'expérimentation du rapprochement DRIRE-DIREN, mais il faut préalablement définir la méthode (interlocuteurs, instances, calendrier, accords majoritaires,...) avant d'aborder le contenu. Elle enregistre la volonté de conserver les CTP existants dans la période transitoire (quelle durée ?)

La question du périmètre du MEDAD a été posée. La CFDT souligne que la DIACT est sous l'autorité du Premier ministre et qu'en ce qui concerne la DARQSI pour les DRIRE rien n'est a priori défini, et deux bureaux sur trois de la sous direction de la sécurité industrielle seraient sous l'autorité conjointe du MEDAD.

Le conseiller social a convenu qu'il y avait encore des arbitrages à effectuer en renvoyant les réponses à la réunion avec le Ministre.

Les expérimentations DRIRE-DIREN et DDE-DDAF seront poursuivies.

La CFDT fait part du fort attachement des agents à conserver leur gestion MINEFE ainsi que le bénéfice des prestations d'action sociale ou des conditions de travail.

Le conseiller social a perçu cet attachement dans tous les champs constituant le MEDAD ainsi qu'une « passion des agents pour leur métier ». Il constate qu'il y a eu des avancées en matière de GRH dans chacun des secteurs et que chacun tient à protéger ces avancées. Il annonce que des mesures d'accompagnement des réorganisations seront prévues et prend pour exemple le transfert des directions régionales de l'Equipement vers les collectivités territoriales.

La CFDT évoque la question des contractuels (nombreux à la DIACT et à la DGEMP) et leurs gestions différentes selon les ministères, avec une interprétation très réductrice de la loi de juillet 2005 par la DGAFP. Les passages d'un ministère à un autre conduisent à la signature d'un nouveau contrat, donc sans ancienneté. Le conseiller social considère qu'il ne doit y avoir qu'une seule politique de contractuels, sans perte de droits acquis lors de transferts : « les contractuels ne doivent pas être des variables d'ajustement ». Ce sujet relèvera plutôt d'un groupe de travail que de l'audience ministérielle.

La CFDT a abordé l'impact de la LOLF sur la construction du MEDAD. En préalable elle constate que les agents ont ressenti la LOLF comme une modernisation au service des usagers mais au détriment des agents, le quantitatif primant sur le qualitatif en matière d'objectifs et d'indicateurs. Pour le conseiller social, les BOP ne seront pas « revus » pour 2007, le projet de loi de finances 2008 étant déjà bien avancé.

Le Grenelle de l'environnement et les priorités environnementales devraient déboucher pour 2008 à une redéfinition des missions, actions et programmes de la LOLF.

